Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_097-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 22 juin 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-097
	FINANCES	
Budget		
Objet : Adoption du Budget Supplémentaire 2026		

Le lundi 22 juin 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : jeudi 11 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 95 titulaires - 48 suppléants

Présents : 80 – Procurations : 10 – Voix délibératives : 90

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Didier LECHIEN, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, Aurélie NICOLAS, Yann GODET, Christelle GUINIO, Ronan TRELLU, Patrick BARRAUX, Fabrice RIVALLAN, Gaétan ACCOH, Josiane BETTLER, David BOIXIERE, Nathalie BONNOUVRIER, Christian BOUGIS, Chantal BOULOUX, Dominique BRIAND, Yves BRUNET, Jean-René CARFANTAN, Arnaud CARRE, Myriam CHERDEL, Didier CHOLET, Sylvain COULOMBEL, Catherine DE SALINS, René DEGRENNE, Didier DERU, Sandrine DEUTSCHMANN, Odile DOUILLET-LEFAOU, Patrick DURAND, Céline ENGEL, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Sophie FORTHOMME, François FRERE, Patrice GAUTIER, Charlotte GESLAIN, Mikaël HAQUIN, Françoise HEDE, Yannick HELLIO, Alain JAN, Sylvie JAQUET, Olivier JAVAUDIN, Laurence LE DU, Alexis LE NAOUR, Michel VILLAC, Dominique LEFORESTIER, Karine LESNE, Vanessa LETESSIER, Philippe LOHIER, Claudine LUCAS, Eliane LUCAS, Yannick LUCAS, Nicolas MAUPOINT, Véronique MEHEUST, Marie-Madeleine MICHEL, Odile MIEL-GIRESSE, Didier MORAIN, Christophe OLLIVIER, Philippe ORVEILLON, Dominique PERCHE, Dominique RAMARD, Bruno RICARD, Benoit ROLLAND, Sandrine ROUXEL, Solène SAGORY, Pierrick SORGNIARD, Gérard TARDIF, Baptiste THEVELEIN, Paul TISON, Jean-Yves VILLALON

Conseillers communautaires suppléants présents : Océane FEBVRE, Corinne GALLEE, Caroline HAYCOX, Lemuel MONDESIR

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Bernard PLESIER pouvoir à Marie-Madeleine MICHEL, Cécile ARMANGE pouvoir à Philippe ORVEILLON, Marie-Rose DANIEL pouvoir à Patrick DURAND, Charles HOUZE pouvoir à Chantal BOULOUX, Didier IBAGNE pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET, Céline LABBE pouvoir à Patrick BARRAUX, Maxime LEBORGNE pouvoir à Aurélie NICOLAS, Dominique LUCAS pouvoir à Suzanne LEBRETON, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Quentin RENAULT pouvoir à Céline ENGEL

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_097-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 22 juin 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-097
	FINANCES	
Budget		
Objet : Adoption du Budget Supplémentaire 2026		

Rapporteur : Monsieur Didier LECHIEN

Le Budget Primitif 2026 ayant été voté le 15 décembre 2025, sans reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025, il convient de procéder à l'adoption d'un Budget Supplémentaire pour l'exercice 2026.

Le Budget Supplémentaire est une décision modificative qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précèdent lorsque le Budget Primitif a été voté sans reprise des résultats.

Le Budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du Compte Financier Unique, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précèdent. A ce titre, il présente la même structure que le Budget Primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le vote du Budget Supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses et/ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du Budget Primitif.

L'intégration des résultats 2025 et des restes-à-réaliser a pour impact d'augmenter l'emprunt d'équilibre de 7 200 000 € sur l'ensemble des budgets de Dinan Agglomération dont 3 500 000 € sur le budget principal ce qui porte l'emprunt d'équilibre du budget principal à 16 700 000 € pour 2026.

Sont également prévus au **budget principal** dans le cadre de ce budget supplémentaire :

- Un reversement aux communes du produit de la Taxe sur l'Exploitation d'Infrastructures de Transport de Longue Distance (TEITLD) de 53 000 € en dépenses de fonctionnement,

- Une hausse des dépenses de fonctionnement pour le paiement des intérêts d'emprunt et de la ligne de trésorerie de 425 000 €,
- Une diminution des produits de fiscalité et des dotations de l'Etat de 910 000 €,

- Le transfert de la dotation Petite Enfance pour un gain de 360 000 € par ajustement des attributions de compensation (en dépenses et en recettes de fonctionnement),

- Une augmentation des crédits de paiement prévus initialement en 2025 pour la création de La Piscine en dépense d'investissement de 1 500 000 €,

- Une subvention d'investissement de 500 000 € du Département pour la construction de La Piscine,

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_097-DE

- Une augmentation des dépenses d'investissement liées à la politique de l'Habitat à hauteur de 2 700 000 € dont 2 200 000 € sont neutralisées par des recettes de l'Etat et de l'ANAH,

- Une subvention d'investissement de 160 000 € de l'Etat pour la réunification des crèches de Dinan,

- Une diminution de recettes d'investissement liée au changement de calendrier de perception du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) (décalage d'un an) de 940 000 €.

Le budget « Eau » intègre :

- Une hausse des dépenses de fonctionnement pour le paiement des intérêts d'emprunt de 76 000 €,

- En dépenses d'investissement, des hausses pour les travaux de réseaux d'eau (emprise Réseau de Chaleur Urbain - RCU) de 300 000 €, un complément à la réhabilitation de la Rue du Petit Fort (Dinan) de 458 000 € et, un remboursement du capital des emprunts de 65 000 €,

- Recettes d'investissement, une participation aux travaux de la Rue du Petit Fort (Enedis, GRDF et SDE) de 306 000 €.

Le budget « Assainissement » intègre :

- Une hausse des dépenses de fonctionnement pour le paiement des intérêts d'emprunt de 80 000 €,

- En dépenses d'investissement, des hausses pour le report 2025 des travaux d'amélioration de Station d'épuration (Saint-Pôtan) de 400 000 €, un complément à la réhabilitation de la Rue du Petit Fort (Dinan) de 374 000 €, et le remboursement du capital des emprunts de 90 000 €

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-29, L2121-31, L2311-5 et L5211-1,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M4, applicables aux services publics locaux à caractères industriel ou commercial et ses instructions complémentaires, M43 « Transport de voyageurs » et M49 « eau et assainissement »,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2025-190 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 15 décembre 2025 approuvant le Budget Primitif 2026,

Ainsi, considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Adopter le budget supplémentaire 2026 conformément aux annexes jointes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_097-DE

Délibération adoptée à l'unanimité
(N'ont pas pris part au vote : 1)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 29 juin 2026

La secrétaire de séance,

Marina LE MOAL,

Le Président,

Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION